



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12
☎ 03 81 35 18 19

balcons-du-lomont@pays-du-lomont.com

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU LOMONT

*Bilan et perspectives un an après la
création de la Communauté de communes
Présenté par Claude PERROT, président*

*Ainsi que le prévoit l'article L5211-39 du CGCT, ce rapport d'activité est destiné aux élus
du conseil de communauté et des conseils municipaux des 12 communes membres.*

1 - CONSEIL DE COMMUNAUTE, BUREAU, COMMISSIONS

Quelques repères :

- Juillet 2002 : création par arrêté préfectoral de la Communauté de communes des Balcons du Lomont.
- Octobre 2002 : constitution du Conseil de Communauté, élection du Président, des vice-Présidents et du bureau réunissant les maires des douze communes.
- Dernier trimestre 2002 : mise en place des commissions chargées de préparer, présenter et suivre les projets que les compétences de la Communauté permettent d'entreprendre. Elles réunissent des délégués, des élus non délégués, quelques personnes non élues reconnues pour leur compétence.
 - COMMISSION (1) FINANCES STATUTS ADMINISTRATION
 - COMMISSION (2) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - COMMISSION (3) SCOLAIRE, SPORTS JEUNESSE
 - COMMISSION (4) PETITE ENFANCE
 - COMMISSION (5) EAU ET ENVIRONNEMENT
 - COMMISSION (6) INFORMATION ANIMATION CULTURE
 - COMMISSION (7) ORDURES MÉNAGÈRES

Les modalités de fonctionnement des commissions sont définies dans des articles votés dans le cadre du Règlement Intérieur.

Le Conseil de Communauté s'est réuni 4 fois

Le Bureau s'est réuni 5 fois.

Toutes les commissions se sont réunies au moins une fois

2 - LA MISE EN ROUTE

Au premier janvier 2003, la Communauté a commencé à travailler concrètement grâce aux ressources financières prévues par la loi, Dotation Globale de Fonctionnement et fiscalité additionnelle votée en mars.

2.1 - élus et commissions.

Après que leurs modalités de fonctionnement des commissions aient été définies, celles ci se sont mises au travail, avec à chaque fois une forte participation des délégués inscrits.

Les réunions régulières du bureau ont orienté le travail des commissions, et le Conseil de communauté a ainsi pu se prononcer en connaissance de cause sur les sujets traités.

La question difficile du financement des ordures ménagères a constitué la première épreuve à surmonter. Les autres communautés de communes qui ont repris cette compétence ont connu peu ou prou les mêmes débats, avec parfois de véritables crises internes...nous pouvons donc

considérer que ce « *baptême du feu* » s'est finalement bien passé et que cette expérience sera positive pour la suite.

Point de vue personnel : *nous assistons à l'émergence d'un véritable esprit communautaire, les délégués prenant bien la mesure du rôle « historique » (n'ayons pas peur des mots !) de leur tâche, aux dépens d'attitude défensive ou de défiance.*

Il faut bien entendu que l'intérêt de notre regroupement apparaisse de plus en plus comme une évidence, non seulement chez chacun des délégués du Conseil, mais également chez chaque conseiller municipal de chacune de nos communes, qui doivent être associés étroitement à nos travaux.

2.2 - l'administration communautaire.

- ✓ Jusqu'au premier janvier, la Communauté ne disposait ni de local, ni de personnel administratif. Comptes rendus de réunions, convocations ont été pris en charge par les secrétariats de mairie, avec les moyens des communes, principalement celle de Blamont. Depuis, la Communauté dispose d'un local pour le secrétariat en mairie de Blamont, qui a été équipé et informatisé grâce à une subvention de l'Etat et du Conseil général. Nous avons véritablement commencé à travailler normalement à partir de mars, après l'embauche d'un agent de développement, Marc Lacombe, recruté selon la procédure en vigueur par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.
- ✓ Les comptes rendus des Conseils de communauté et des réunions de bureau et de commissions sont désormais diffusés par le secrétariat. De plus ils sont mis en lignes sur les pages réservées à la Communauté de communes sur le site internet du Syndicat du Pays du Lomont. (www.pays-du-lomont.com)
- ✓ Le secrétariat est ouvert à tous les délégués, qui peuvent consulter à leur guise les comptes, les dossiers, les courriers reçus et envoyés. Des conventions sont en cours d'élaboration entre la Communauté de communes et la commune de Blamont pour l'utilisation des locaux et du photocopieur de Blamont par le secrétariat de la communauté. Pour, un Contrat d'assurance a été souscrit auprès de Groupama le 23 juin 2003.
- ✓ Enfin, la Communauté a adhéré à l'Association des Communautés de France (ADCF), qui lui permet d'avoir accès à de la documentation et à un certain nombre de services.

3 - LES ACTIONS ENTREPRISES, LES PROJETS EN COURS DE REFLEXION, PAR COMPETENCES / COMMISSIONS

Les compétences statutaires se retrouvent dans les attributions de l'une ou l'autre des commissions mises en place. Le président de la Communauté est président de droit de chaque commission, animée chacune par un membre du bureau.

3.1 - La 1ere Commission (Finances, administration)

- ✓ Elle s'est réunie à l'occasion de la préparation du budget, confiée à Christian METHOT. Pour les autres questions, administratives, elle se réunit dans la configuration « bureau ».

3.2 - La 2ème Commission (Développement économique)

Animée par Pierre CHATELAIN.

- ✓ Elle a lancé l'Action Logement, avec le concours d'HDL 25, destinée à faire connaître les aides accordées dans le cadre des travaux d'habitat. Des réunions d'information sont prévues à l'automne, pour la population.

- ✓ Le point devra être fait ensuite des actions thématiques d'intérêt communautaire qui pourraient donner lieu à une nouvelle OPAH. Avaient été évoquées la question du logement des travailleurs frontaliers et la question de l'habitat des personnes âgées.

projet en cours :

- ✓ Dans le cadre du développement économique, la première étape consiste à réfléchir aux besoins spécifiques, et aux possibilités offertes par la Communauté. Cette démarche a été validée par le Conseil.
- ✓ Pour préparer le travail de cette commission, chaque maire a été sollicité pour faire le point avec l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard sur les terrains et les bâtiments susceptibles d'être un jour achetés ou mis à la disposition de la Communauté pour y implanter des activités. Un document est en cours d'élaboration, après validation par le Conseil, il servira à l'élaboration du contrat FIDEL (Fond d'Intervention pour le Développement Local) qui devrait être signé avec le département et les autres communautés de communes de l'Aire Urbaine.

3.3 - 3ème Commission (Sports, Jeunesse).

Animée par Bruno PAGGETTI.

- ✓ L'élargissement des actions menées en direction des jeunes adolescents par le Syndicat des Affaires Scolaires du Plateau à la Communauté est étudié avec les services des Francas et de la Caisse d'Allocation Familiale. Une piste est l'extension du Contrat Temps Libre signé déjà par quelques communes de la Communauté.
- ✓ Bruno Paggetti a suggéré de réunir les associations sportives à la rentrée pour envisager des actions à mener en commun par la suite.

3.4 - 4ème Commission (Petite Enfance)

Animée par Claude PERROT

- ✓ Le résultat de l'enquête menée par les délégués dans les douze communes confirme les besoins des familles en structures de garde pour les tout-petits, et également d'accueil périscolaire. La Commission aura donc à proposer un projet pour répondre à la demande exprimée. Celui vers lequel nous pourrions nous orienter adosserait une crèche familiale à la structure fixe (mini crèche halte garderie) existant.
Si cette question est reconnue d'intérêt communautaire, l'étude des projets suivra son cours.

3.5 - 5ème Commission (Eau et environnement)

Animée par Christian Methot

- ✓ Le Conseil a pris l'initiative de réunir les élus, délégués ou non, intéressés par la problématique de l'eau, pour faire le point sur les besoins de chaque commune, en terme de qualité ou de quantité de l'eau distribuée, sur les solutions intercommunales qui pourraient être envisagées. La DDAF a été missionnée pour établir un rapport faisant le bilan et ouvrant des perspectives, qui sera discuté dans chacun des conseils municipaux. Dans un premier temps, l'intégration volontaire dans le Syndicat Intercommunal des Eaux de Croix des communes qui n'y adhèrent pas actuellement semble être la formule la plus simple pour progresser.
Ce travail est donc mené en parallèle avec les attributions propres à la Communauté. Il n'a pas fait l'objet d'une déclaration d'intérêt communautaire au sein du Conseil, pas plus qu'au sein des conseils municipaux. Cependant nous nous devons de l'évoquer dès à présent.

- ✓ une réflexion va s'engager de même pour mettre en place les schémas d'assainissement, avec le concours de la DDAF. Les communes sont pour certaines déjà engagées dans cette procédure et une unification sera nécessaire. Le Conseil de Communauté aura à se prononcer sur ce projet.

3.6 - 6ème Commission (Information, Animation Culture)

Animée par Remi LAPPRAND

- ✓ la commission s'est réunie à diverses reprises pour élaborer le premier bulletin de la Communauté, distribué dans chaque foyer. Elle a défini également les modalités de diffusion des informations sur internet. Des pages réservées à la Communauté sur le site du Pays du Lomont permettent d'y retrouver tous les compte rendus des Conseils de Communauté ainsi que la plupart des compte rendus des commissions.
- ✓ elle a organisé le choix du logo, en réunissant puis sélectionnant les projets proposés au vote des délégués.

projet en cours :

- ✓ elle étudie la prise en compte par la Communauté de la participation à l'opération « Petits Citoyens » auprès des écoles destinée à développer la prise de conscience citoyenne chez les élèves des écoles par la diffusion d'un journal.

3.7 - 7ème Commission (Ordures Ménagères)

Animée par Laurence GRABER et Jean Claude TIERCIN

- ✓ la Communauté a choisi de se substituer aux communes au sein du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères. De ce fait les élus ont du choisir un mode unique de financement du service par les administrés. Ils ont retenu le mode de la redevance, puis adopté les règles fixant l'établissement des factures par foyers.
La population a été informée de ces choix et des changements que cela impliquait quant au mode de calcul.
L'établissement des factures a nécessité le recueil des informations nécessaires. Celles-ci ont été apportées par les maires de chaque commune.
- ✓ Pour information, un certain nombre de factures ont été contestées, pour des raisons de composition des foyers, ou de changements intervenus en cours d'année, ou pour des raisons liées au service rendu par le SIEVOM.
La commission aura à prendre connaissance du déroulement de cette phase à la rentrée, et des améliorations à apporter.

4 - LES PROJETS NON ENCORE DEBATTUS EN CONSEIL

4.1 - rappel du fonctionnement

Les statuts ouvrent la possibilité de mettre en œuvre des projets intercommunaux dans des domaines variés.

Nous sommes au tout début de notre existence, et je rappelle que notre Communauté ne s'est pas créée sur un projet commun à réaliser, mais dans l'urgence.

Il nous faut donc maintenant continuer le travail entrepris au moment de l'élaboration des statuts :

1. bien mettre en évidence les besoins de la population non satisfaits, bien recenser les atouts inexploités.
2. imaginer des réponses, des projets, sans trop se préoccuper au départ de leur faisabilité.

Ce travail préliminaire sera soumis en commission, ou directement au bureau, qui doit décider ou non de l'opportunité de l'évoquer devant le Conseil.

Seulement après que le Conseil, puis la majorité des conseils municipaux, ont décidé qu'ils sont d'intérêt communautaire les projets peuvent être développés puis réalisés.

4.2 - les pistes actuelles

- ✓ j'ai évoqué la démarche entreprise pour recenser terrains et bâtiments qui pourraient en l'absence de projets communaux faire l'objet d'une opération communautaire. Des contacts ont été pris avec la chambre de commerce, l'Agence d'Urbanisme, pour affiner ce travail.
- ✓ nous parlerons prochainement d'une opération qui pourrait voir le jour avec des associations (Croqueurs de pommes, bouilleurs de cru ..) sur la plantation d'arbres fruitiers d'espèces locales, dans le cadre de la compétence « *aménagement de l'espace* »
- ✓ nous aurons à nous prononcer sur la prise de compétence « *hauts Débits* » par la communauté pour la mise en place de ces réseaux par le Syndicat Mixte d'Aire Urbaine.
- ✓ le bureau a reçu les offres de services de l'ONF, pour tous projets en rapport avec l'économie forestière et l'aménagement de l'espace. Un avant-projet, qui sera étudié en commission puis éventuellement soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, sera proposé par l'ONF : il concernerait la mise en place de sentiers VTT reliant les villages entre eux, incluant des aménagements de loisirs en milieu forestier, le tout "connecté" avec les projets du département et du pays de Montbéliard.

4.3 - le Pays d'Aire Urbaine

- ✓ le Conseil devra se prononcer à la rentrée sur la Charte de Pays récemment adoptée par le Conseil de Développement d'Aire Urbaine : vous en trouverez ci joint le condensé. Le texte complet est à consulter au secrétariat de la Communauté.
- ✓ le Contrat FIDEL: l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard a été chargée par le Conseil général du Doubs d'élaborer un projet de contrat à signer entre le Département d'une part, les communautés de communes du Pays d'Aire Urbaine d'autre part (Balcons du Lomont, Trois Cantons, Vallée du Rupt), pour aider le financement d'actions communes. Nous n'en sommes actuellement qu'à la phase de rédaction. Ce document devra être validé par le Conseil.

5 - le président.

Outre les réunions de conseil, de bureau ou de commissions, j'ai eu à participer à un certain nombre de réunions en tant que président.

- ✓ réunion avec les présidents de Communauté à l'invitation de Monsieur le Sous Préfet pour échanger nos points de vue, faire état de nos difficultés.
- ✓ réunion à Blamont avec les présidents des Communautés de communes de Saint Hippolyte, des Trois Cantons et de la Vallée du Rupt, dans le même esprit. Nous nous retrouverons le 11 septembre pour parler ensemble de la compétence « école », à partir de l'expérience de la Communauté de Saint Hippolyte.
- ✓ réunion du Conseil de Développement du Pays de l'Aire Urbaine, à plusieurs reprises à Sevenans et à Belfort, pour la préparation de la Charte de Développement.
- ✓ Comptes rendus de ces réunions ou entretiens, courriers et réponses sont consultables au secrétariat de la Communauté de communes, en mairie de Blamont.

Claude PERROT,
Président